



Berne, le 27 septembre 2019

Destinataires

Partis politiques
Associations faîtières des communes,
des villes et des régions de montagne
Associations faîtières de l'économie
Autres milieux intéressés

Révision de l'ordonnance sur la gestion du patrimoine dans le cadre d'une curatelle ou d'une tutelle (OGPCT) : ouverture de la procédure de consultation

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil fédéral a chargé le DFJP le 27 septembre 2019 de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux concernés au sujet du projet de révision de l'ordonnance sur la gestion du patrimoine dans le cadre d'une curatelle ou d'une tutelle (OGPCT).

La consultation dure jusqu'au **17 janvier 2020**.

La révision totale de l'OGPCT poursuit quatre objectifs :

- apporter des *modifications rédactionnelles* à différents passages du texte ;
- fournir des *précisions* utiles pour la pratique afin que les instructions données par l'ordonnance soient mieux suivies ;
- adapter l'ordonnance aux *circonstances nouvelles*, notamment supprimer la mention explicite de Postfinance, qui est soumise à la surveillance de la FINMA depuis décembre 2012 ;
- apporter les *modifications matérielles*, parfois mineures, qui s'imposent vu les expériences faites depuis l'entrée en vigueur de l'ordonnance.

Le dossier mis en consultation est disponible à l'adresse Internet suivante :

<http://www.admin.ch/ch/d/gg/pc/pendent.html>.



Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Aussi nous saurions-vous gré de nous faire parvenir dans la mesure du possible votre avis sous forme électronique (**prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF**) à l'adresse suivante, dans la limite du délai imparti :

zz@bj.admin.ch.

M. David Rüetschi, chef de l'unité Droit civil et procédure civile (tél.: 058 462 44 18 ; courriel : david.rueetschi@bj.admin.ch), se tient à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.

En vous remerciant d'avance de votre prise de position, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Karin Keller-Sutter
Conseillère fédérale